

PROCES VERBAL SEANCE DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025 A 20H30

L'an deux mille vingt-cinq, le **MERCREDI 5 FÉVRIER à 20h30**, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en session ordinaire sous la présidence de M. LEPETIT Pascal.
Date de convocation : le 16/01/2025

Présents : MM. LEPETIT - DELANOÉ - SACRE - DE FERRIERES - RONGRAIS - Mmes PATUREL - ANDRÉ - HERVÉ - VELIN. Formant la majorité des Délégués en exercice.

Absent(s) excusé(s) : MM. PECQUENARD donnant pouvoir à M. RONGRAIS - AVRIL donnant pouvoir à M. DEFERRIERES - CARLE donnant pouvoir à MME VELIN - DA SILVA et MME MILWARD.

Absent(s) : MM. HADJOUR et MME DUPOND.

Secrétaire de séance : Monsieur SACRE Benoit.

* * * * *

DELIB 01/2025 : REDEVANCES CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET REDEVANCE POUR PERFORMANCE DES RÉSEAU D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2025

Il est voté à l'unanimité :

- Une redevance « consommation d'eau potable » dont le tarif est fixé par l'agence de l'eau **0,46€/m3** ;
- Une redevance performance des réseaux d'eau potable dont le tarif est fixé par l'agence de l'eau **0,017€/m3**.

DELIB 02/2025 : TARIFICATIONS 2025

Consommation eau : **1,70 € HT/m3**

Abonnement : **45 €**

Déplacement : **30 €**

Accessibilité au regard, compteur et tuyauterie : **30 €**

Heure de main d'œuvre : **39,83 €**

Actualisation du bordereau des prix (Syndicat) : **1%**

Redevance AAC - Protection de la Ressource (Syndicat) : **0,081 € HT/m3**

Redevance FSIAREP (Département) : **0,082 € HT/m3**

Redevance consommation d'eau potable (Agence de l'eau Seine-Normandie) : **0,46 € HT/m3**

Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'eau Seine-Normandie) : **0,017 € HT/m3**

Le Président entendu, les membres du Comité Syndical approuve l'ensemble des tarifs à l'unanimité. Ceux-ci entreront en vigueur dès réception et retour de la délibération par la Préfecture.

DELIB 03/2025 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET FDI RUE DES FORGES ET RUE DE LA FOLIE 28260 ROUVRES

Le Président informe les membres du Comité, qu'après plusieurs réparations, et aux vues de la vétusté de la canalisation située rue des Forges et rue de la Folie 28260 ROUVRES, il a été décidé :

- De remplacer la conduite fonte DN60 et de la renforcer par du PVC DN 90 et 110
- De renforcer la fonte 80 par du PVC diamètre 110 sur une distance de 344ml,
- La reprise complète des 24 branchements avec suppression du plomb et mise à l'extérieure du regard de comptage (voie publique).

Le montant des travaux s'élève à : 155.694,00 euros HT.

Le Président entendu, le Comité Syndical donne son approbation à l'unanimité et autorise le Président à solliciter les subventions.

DELIB 04/2025 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET FDI LIEU-DIT LES NONAINS 28260 ROUVRES

Le Président informe les membres du Comité, qu'après plusieurs réparations, et aux vues de la vétusté des branchements en plomb situés au lieu-dit les Nonains 28260 ROUVRES, il a été décidé la reprise complète des 37 branchements avec suppression du plomb et mise à l'extérieure du regard de comptage (voie publique).

Le montant des travaux s'élève à : 101 841,00 euros HT.

Le Président entendu, le Comité Syndical donne son approbation à l'unanimité et autorise le Président à solliciter les subventions.

DELIB 05/2025 : DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET FDI RUE DES TILLEULS ET ALLÉE DU CEDRE 28260 OULINS

Le Président informe les membres du Comité, qu'après plusieurs réparations, et aux vues de la vétusté des branchements en plomb situés rue des Tilleuls et allée du Cèdre 28260 OULINS, il a été décidé la reprise complète des 38 branchements avec suppression du plomb et mise à l'extérieure du regard de comptage (voie publique).

Le montant des travaux s'élève à : 100 409,00 euros HT.

Le Président entendu, le Comité Syndical donne son approbation à l'unanimité et autorise le Président à solliciter les subventions.

DELIB 06/2025 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE « CFU » 2024

Le Comité Syndical est invité à choisir un Président de Séance pour l'approbation du Compte Financier Unique (en principe le doyen). **Monsieur DELANOÉ Jean-Claude est désigné.**

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au Président de voter son propre CFU (compte administratif) il ne peut donc pas recevoir une procuration d'un des membres du conseil municipal ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÈDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÈDENT	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÈDENT
Résultats reportés....		1 062 398.39		11 730.71		905 859.81
Part affectée à l'invest. (1068)		-168 269.29				
Opérations de l'exercice.	926 826.34	921 972.10	228 486.79	368 894.80	1 155 313.13	1 290 866.90
TOTAUX.....	926 826.34	1 816 101.20	228 486.79	380 625.51	1 155 313.13	2 196 726.71
Résultats de clôture.....		889 274.86		152 138.72		1 041 413.58
Reste à réaliser pour 2025			102 000.00		102 000.00	
Résultats définitifs		889 274.86		50 138.72		939 413.58

Le Comité Syndical (Le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote), après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le CFU 2024 du Syndicat,
- DONNE pouvoir au Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIB 07/2025 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes) 889 274,86 euros
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes) 152 138,72 euros

QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle les travaux effectués par le Syndicat à la demande de la mairie de Guainville concernant l'alimentation de 3 habitations rue de Bueil au hameau de la Motte. Il fait part de la convention qui a été signée avec la Mairie de Guainville pour la mise à disposition de services pour ce réseau.

TOUR DE TAPIS

Commune de Guainville : Madame VELIN remercie les équipes qui ont été réactives face au problème de turbidité de l'eau et pour le PanneauPocket explicite qui a été envoyé le mardi.

Agent de Maitrise Principal : Monsieur DESPORTES informe les délégués que de nombreux poteaux incendie ne sont pas manœuvrables (notamment celui de l'ARM) et rappelle que ceux-ci sont à la charge des Mairies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.